

Sujet : Tr: avis du maire sur le PC 02B22924S002

De : DESIDERI Ange – DDT 2B/SUCR/ADS <ange.desideri@haute-corse.gouv.fr>

Date : 24/02/2025 à 09:39

Pour : Eloise Mure <mure@akuoenergy.com>

Mail de relance

Ange-Joseph DESIDERI

Chargé de mission ADS

Unité ADS Service Urbanisme Construction Rénovation

8 BD Benoîte Danesi

CS 60008 - 20411 BASTIA CEDEX 09

Tél : 04 20 06 70 34

www.haute-corse.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| DDT 2B

----- Message transféré -----

Sujet :avis du maire sur le PC 02B22924S002

Date :Thu, 6 Feb 2025 14:58:00 +0100

De :DESIDERI Ange - DDT 2B/SUCR/ADS <ange.desideri@haute-corse.gouv.fr>

Organisation :DDT 2B/SUCR/ADS

Pour :mairie-pietroso@wanadoo.fr

Monsieur le Maire,

La Société Akuo a déposé auprès de vos services le permis de construire suivant cité en objet pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol.

Ce projet étant destiné à la production d'énergie, l'instruction et la délivrance de cette autorisation relèvent de la compétence du préfet en application des dispositions combinées des articles L 422-2 et R 423-16 du Code de l'urbanisme.

S'agissant plus particulièrement de l'article L 422-2, ce dernier précise que « Lorsque la décision est prise par le préfet, celui-ci recueille l'avis du maire ».

A ce titre, et conformément aux dispositions de l'article cité ci-dessus, je vous demande de bien vouloir me faire parvenir votre avis sur la demande de permis de construire en cours d'instruction.

Dans l'attente,

Respectueusement,

--

Ange-Joseph DESIDERI

Chargé de mission ADS

Unité ADS Service Urbanisme Construction Rénovation

8 BD Benoîte Danesi

CS 60008 - 20411 BASTIA CEDEX 09

Tél : 04 20 06 70 34

www.haute-corse.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| DDT 2B